



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI



Communiqué de presse

Mercredi 10 septembre 2008

L'économie soutient HarmoS

Plus de concurrence grâce à la transparence et la comparabilité

Les organisations faitières de l'économie helvétique, en l'occurrence economie suisse et l'Union patronale suisse, soutiennent HarmoS. D'après elles, le concordat va dans la bonne direction. Il instaure la transparence et la comparabilité dans la scolarité obligatoire, ce qui améliore la qualité de l'école obligatoire et facilite la mobilité. Cet appui à HarmoS ne signifie pas la signature d'un chèque en blanc pour l'attribution de ressources supplémentaires et le développement d'une bureaucratie excessive.

Les premières années scolaires posent des bases fondamentales pour la suite de la formation et les qualifications professionnelles de la population. Partant, la mise en place d'un système scolaire efficient et performant est dans l'intérêt de l'économie. HarmoS peut contribuer dans une large mesure à corriger les défauts du système en place, dénoncés à plusieurs reprises ces dernières années par divers milieux.

Afin d'identifier et de corriger les éventuelles causes du manque d'efficacité de la scolarité obligatoire en Suisse, il est indispensable de mieux évaluer et mesurer les performances scolaires. Cela suppose la transparence et la comparabilité. La transparence est la clé permettant d'améliorer la concurrence au niveau de la scolarité obligatoire. HarmoS pose les bases nécessaires et permet d'encourager de façon professionnelle l'efficacité du système éducatif et les performances helvétiques dans ce domaine. Cette réforme doit permettre de renforcer la prise de conscience de la qualité des prestations et des coûts dans le système éducatif, mais ne doit pas se traduire par une hausse des coûts et un renforcement de bureaucratie.

En présence de 26 systèmes éducatifs cantonaux différents, il peut arriver que des performances scolaires identiques soient évaluées de façon très différente d'un canton ou d'une région à l'autre. Il en résulte des erreurs de sélection lors du passage aux degrés suivants et lors du choix des apprentis par les entreprises, ce qui n'est plus acceptable quand on défend l'égalité des chances et qu'on se soucie d'encourager les compétences des individus. L'harmonisation des objectifs de formation que prévoit HarmoS s'appuie sur des standards vérifiables. Elle permet de réduire fortement les différences injustifiées au niveau de l'évaluation et leurs conséquences négatives.

Dans les conditions actuelles, le passage d'un système scolaire cantonal à un autre est souvent problématique au point de dissuader les parents de déménager dans un autre canton. L'uniformisation des structures scolaires et des objectifs d'enseignement ainsi que l'harmonisation des programmes scolaires à l'échelle régionale améliorent sensiblement la situation et accroissent la mobilité des travailleurs au sein de la Suisse.

economiesuisse
Hegibachstrasse 47
Postfach CH-8032 Zürich
Téléphone +41 44 421 35 35
Téléfax +41 44 421 34 34

Verband der Schweizer Unternehmen
Fédération des entreprises suisses
Federazione delle imprese svizzere
Swiss Business Federation
www.economiesuisse.ch

L'économie plaide déjà depuis plusieurs années pour des mesures permettant de mieux concilier le travail et la vie familiale. HarmoS y contribue. La révision demande que les écoles privilégient les horaires fixes au niveau primaire et qu'une offre de prise en charge des enfants en dehors des heures de classe, payante et axée sur les besoins, soit proposée.

economiesuisse et l'Union patronale suisse avaient déjà soutenu l'article constitutionnel en vue de l'harmonisation du système scolaire suisse lors de la votation de 2006. Logiquement, les deux organisations appuient le concordat HarmoS qui met en œuvre le mandat constitutionnel sans restreindre inutilement la marge de manœuvre des cantons en matière de politique de l'enseignement.

Pour tous renseignements :

Pascal Gentina, directeur d'economiesuisse

Téléphone : 044 421 35 35

pascal.gentina@economiesuisse.ch

Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse

Téléphone : 044 421 17 31 et 079 438 06 61

daum@arbeitgeber.ch